

Script pour soumettre un rapport d'incident criminel

Ceci est un rapport d'incident criminel qui est soumis par des citoyens canadiens concernés. Les accusations portent sur le délit de trahison commis par Justin Trudeau, Chrystia Freeland, Bill Blair, Mark Mendicino et David Lametti.

Les preuves indiquent que la *Loi des mesures d'urgence* a été invoquée illégalement et n'a pas suivi les règles de la Loi, anciennement connue sous le nom de *Loi sur les mesures de guerre*. L'article 17.1 de la *Loi sur les mesures d'urgence* stipule que l'invocation de la Loi doit passer par un processus parlementaire pour être légale. Le gouverneur en conseil ne comprend pas la Chambre des communes et le Sénat. Le gouverneur en conseil est composé de 39 ministres du Cabinet fédéral et du gouverneur général. Le gouverneur en conseil n'a pas été impliqué dans cette invocation, ce qui rend l'invocation illégitime.

Nos preuves prouvent que seuls trois députés libéraux ont voté sur l'invocation de la Loi, rendant l'invocation illégale. Nos droits en vertu de la Déclaration canadienne des droits emportent l'ordonnance en ce qui concerne les protestations. L'ordonnance ne remplit pas les conditions de la Déclaration canadienne des droits. Vous ne devez pas, en tant qu'agents du gouvernement canadien, outrepasser les droits d'un citoyen canadien, à moins qu'une loi du Parlement n'autorise ces agents à le faire—et dans cette invocation, il n'y en avait pas. Il n'y a pas eu de loi du Parlement. C'est un acte de trois députés libéraux qui a permis l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*, la rendant illégitime.

Les individus mentionnés ci-dessus ont commis l'infraction criminelle de trahison. Nous remettons maintenant les preuves et les affidavits relatifs à cette affaire.